



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MERCREDI 02 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **DEUX NOVEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 26 octobre 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme JECKEL, M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, M. SLACK, Mme DESMOLLES, Mme COUSIN, Mme DELEPINE, M. VOTION, M. BOUCHONNET, M. PINDADO, M. DUCASSE, Mme PHILIP, Mme DELMAS, M. MAISONNAVE,

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme SECQUES à Mme GRONDONA
Mme PLANTIER à M. SAGNES
M. CHATEAU à M. BOUCHONNET
Mme MONTEIL MACARD à Mme DELMAS

Absents :

Mme PETAS
M. MURET
M. DEISS
Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. SAGNES

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : M. BOUDIGUE

DEL2022-11-569

**ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT
GIP RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH)**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-1 et suivants ;

Mes chers collègues,

Considérant la nécessité de recourir à la centrale d'achat GIP Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) pour pourvoir aux meilleurs prix à de nombreux marchés publics.

Considérant que le RESAH a étendu son offre aux collectivités territoriales et que les communes de plus de 26 000 habitants peuvent y adhérer en leur nom.

Considérant que l'adhésion au GIP RESAH fait l'objet d'une cotisation annuelle de 300 euros, à laquelle il faudra ajouter la souscription de certains marchés publics ou accords-cadres, pour lesquels le GIP établira des conventions spécifiques.

Considérant que les économies d'échelles réalisées couvrent largement les coûts d'adhésion et de souscription mentionnés.

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, relations humaines, finances et budgets, services à la population du 25 octobre 2022 de bien vouloir :

- ACCEPTER l'adhésion de la Ville de La Teste de Buch à la centrale d'achat du GIP RESAH dans les conditions rappelées ci-dessus ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document ou convention nécessaire au bénéfice des offres de service de la centrale d'achat du GIP RESAH.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Gérard SAGNES



Secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221102-DEL2022_11_569-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET



Patrick DAVET



Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde